

DEC151041DR11

**Décision portant nomination de M. Paul CHOMETON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS 2070 intitulée CRETA**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision DEC110416INP du 17/06/11 nommant M. André SULPICE, directeur de l'unité de service n° 2070 intitulée CRETA;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 19/01/15 ;

Considérant que M. Paul CHOMETON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 23/05, 03/06, 13/06/2014 et treize modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2014 à mars 2015) ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** M. Paul CHOMETON, TCS est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n° UPS 2070 intitulée CRETA à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

M. Paul CHOMETON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Paul CHOMETON est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

**Article 2 :** La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24 avril 2015



Le directeur de l'unité  
André SULPICE

Visa du délégué régional du CNRS

**Le Délégué régional**



**Jérôme VITRE**